

Réunion du 19 mars 2025 (siège du District)

Procès-verbal N° 30

Présidence M. Michel PINGUET

Présents : MME Anne-Cécile SIMOES, MM. Jean-Claude PIBOIN, Guy MARTIN, Lionel ERAY

Excusés : M. Bernard MAY,

COMPÉTITIONS MASCULINES

INFORMATIONS

Rappel

- Concernant la programmation des rencontres en lever de rideau des matchs départementaux, les coups d'envoi des rencontres de niveau district en lever de rideau **se joueront à 12h30 au lieu de 13h00 pour les horaires d'été et 12h00 au lieu de 12h30 pour les horaires d'hiver (décision Comité de Direction du 26/08/24).**
- **Planning de journée**
En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au mardi (minuit). La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.
- **Correspondance**
Toute correspondance émanant d'un club devra être rédigée par le biais de l'adresse mail officielle de ce dernier pour être prise en compte.
- **Terrain impraticable**
Pour toute déclaration de terrain impraticable, il convient de se référer au règlement figurant dans l'annuaire du District. **SAUF POUR LES COUPES DÉPARTEMENTALES.**

Toute demande effectuée en dehors de ces deux procédures ne pourra être prise en compte. Aussi, lors de la phase aller, et afin de préserver la régularité sportive de la compétition, la commission demande aux clubs d'appliquer la procédure N°1 avec envoi de l'arrêté municipal le vendredi avant 16 heures au secrétariat du District, de manière à pouvoir inverser la rencontre.

1 – MATCHS NON-JOUES

DEPARTEMENTAL 1

FC NEVERS 2 / CORBIGNY 1 – match n°50065.1 du 02/02/2025 – fixé au 30/03/2025

CORBIGNY 1 / COULANGES 1 – match n°50023.2 du 16/03/2025 – fixé au 20/04/2025.

La Commission refuse la date du 18/05/2025 proposée par les 2 clubs, au motif qu'il s'agit de la dernière journée réservée MR (réservée à une éventuelle annulation complète d'une journée de championnat ou coupe).

DEPARTEMENTAL 2 POULE A

LUTHENAY 1 / ST PERE 1 – match n°50088.2 du 16/03/2025 – fixé au 30/03/2025 à 15h

DEPARTEMENTAL 2 POULE B

ST ELOI 1 / NEVERS BANLAY 2 – match n°50145.2 du 02/03/2025 – fixé au 30/03/25

E. MOUX BRASSY 1 / COSSAYE 1 – match n°50156.2 du 16/03/2025 – fixé au 30/03/2025

DEPARTEMENTAL 3 POULE A

NARCY 1/ MARZY 2 – match n°50301.2 du 16/03/2025 – fixé au 30/03/25

GUERIGNY URZY 2 / MONTIGNY 1 – match n°50302.2 du 16/03/2025 – fixé au 30/03/2025

DEPARTEMENTAL 3 POULE B

E. CORANCY CHATEAU 1 / TANNAY 1 – match n°50258.2 du 16/03/2025 – fixé au 30/03/25

ST SAULGE 1 / SAUVIGNY 1 – match n°50256.2 du 16/03/2025 – fixé au 30/03/25

DEPARTEMENTAL 4 POULE A

CHATILLON 2 / FC IMPHY 1 – match n°50683.2 du 16/03/2025 – fixé au 30/03/25

LUTHENAY 2 / E. ESN CHANTENAY 3 – match n°50685.2 du 16/03/2025 – fixé au 30/03/25 à 12h30

CRITERIUM D4 à 8

MOULINS 3 / E. MOUX BRASSY 2 – match n°51104.2 du 02/03/2025 – fixé au 23/03/2025

E. MOUX BRASSY 2 / MOULINS 1 – match n°51120.1 du 16/03/2025 – fixé au 20/04/2025

2 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Journée du 13 avril 2025

DEPARTEMENTAL 4 POULE B

RC NEVERS CHALLUY SERMOISE 3 / GARCHIZY FR PORT 2 – match n°50835.2

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre au 06/04/2025 à 15h.

Accord de la Commission.

3 – FORFAITS

Départemental 3 poule A

CIE IMPHY 2 2 / ST PIERRE 2 – match n°50300.2 du 16/03/2025.

Forfait déclaré de ST PIERRE.

Amende 40€

Départemental 4 poule B

DONZY 1 / GARCHIZY FR PORT 2 – match n°50873.2 du 16/03/2025

Forfait déclaré de GARCHIZY FR PORT.

Amende 40€

4 – DOSSIER TRANSMIS / COURRIEL

- Commission Statuts, Règlements et Obligations des clubs de la LBFC en date du 13/03/2025.

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission et applique un retrait d'1 point au club de l'OLYMPIQUE ST MARTIN D'HEUILLE (D3A) pour la journée du 16/03/2025.

COMPETITIONS FEMININES

Pour faire suite à de très nombreuses demandes de report, la Commission décide qu'à partir du 3 mars 2025, toute demande sans motif valable (même accord entre les 2 clubs) sera refusée, pour le bon déroulement du critérium féminin.

1 – MATCHS NON-JOUES

CRITERIUM FEMININ POULE CONSOLANTE

ESN 58 1 / GUERIGNY URZY 1 – Match n° 51346.1 du 02/02/2025 – reporté au 20/04/2025

E. POUILLY MARZY 1 / VARZY 1 – match n°51358.1 du 02/03/2025 – reporté au 20/04/2025

GUERIGNY URZY 1 / ESN58 1 – match n°51346.2 du 16/03/2025 – à fixer

CRITERIUM FEMININ POULE ELITE

FC NEVERS 2 / BRASSY 1 – Match n° 51283.1 du 16/02/2025 – reporté au 13/04/2025

COULANGES 1/ LA CHARITE 1 – Match n° 51284.1 du 16/02/2025 – reporté au 27/04/2025

FC NEVERS 2 / COULANGES 1 – match n°51277.1 du 02/03/2025 – reporté au 20/04/2025

COULANGES 1 / E. CORBIGNY CHATEAU – match n°51267.2 du 16/03/2025 – à fixer

COSSAYE 1 / BRASSY 1 – match n°51266.2 du 16/03/2025 – fixé au 20/04/2025

2 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Journée du 23 mars 2025

Critérium féminin poule consolante

ESN58 1 / FC DECIZE 2 – match n°51349.2

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre au 22 mars à 16h30.

Accord de la commission.

Journée du 20 avril 2025

Critérium féminin poule consolante

E. POUILLY MARZY 1 / VARZY 1 – match n°51358.1

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre au 18/04/2025 à 20h.

Accord de la Commission.

Journée du 18/05/2025

Critérium féminin consolante

VARZY 1 / GUERIGNY URZY 1 – match n°51329.2 à fixer

3 – FORFAITS

Critérium féminin poule consolante

FC DECIZE 2 / FC NEVERS 3 – match n°51296.2

Forfait déclaré de FC NEVERS 3.

PROCHAINE RÉUNION LE MERCREDI 26 MARS 2025 A 17H15

Le Président

Michel PINGUET



La secrétaire

Anne-Cécile SIMOES



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F./